DECISION DU BUREAU N° B59.23

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

VU l'arrêté préfectoral n°2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la délibération N°2020.62.5-4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT ;

Vu la décision n°B49.23 attribuant l'accord cadre à bons de commande pour les travaux de signalisation horizontale n°2022.37.00 à la société GROUPE HELIOS Division Proximark sans montant minimum et avec un montant maximum de 360 000 € HT sur 3 ans ;

Considérant que dans le cadre de l'exécution des travaux de signalisation horizontale, il est nécessaire de recourir aux prestations suivantes non prévues au BPU du présent marché :

- Mise en œuvre de produit P6 2 000 000 de passages roues ;
- Ellipses 30 **;**

Considérant la proposition de prix nouveaux du titulaire GROUPE HELIOS Division Proximark pour ces prestations supplémentaires pour un montant de :

- **PN1** : Produit P6 2 000 000 de passages roues. Plus-values sur peintures, enduit à chaud et enduit à froid de couleur blanche, 1.80 € HT/m² ;

- **PN2** : Fourniture et mise en œuvre d'ellipse B14 rappel 30 1200mm*2400mm en produit thermocollé certifié NF2 classe 1HS3P5, 167 € HT ;

Considérant que cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant de l'accord cadre.

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant N°1 au contrat n°2022.37.00 conclu avec la société GROUPE HELIOS Division Proximark, située Z.I. Le Broteau Nord – Impasse Louis Verd – 69540 IRIGNY,

- **DE DIRE** que les prix nouveaux référencés « PN1 » et « PN2 » sont intégrés dans le bordereau de prix complémentaire n°1 annexé à l'avenant n°1.

- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au BP 2023 de la CCPO au chapitre 23,

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,
Le 29 novembre 2023

Pierre BALLESIO
Président

Nicolas VARIGNY
1er Vice-président

Michel BOULUD
2ème Vice-président

Mireille BONNEFOY
3ème Vice-présidente

Timotéo ABELLAN
4ème Vice-président

Mattia SCOTTI
5ème Vice-président

Jean Philippe CHONE
6ème Vice-président

Mise en ligne le.....- 1 DEC. 2023.....
Certifiée exécutoire le.....- 1 DEC. 2023